



procedure a suivre pour etre indemnisé suite a la prise du mediat

Par **vero84**, le **02/05/2011** à **08:01**

je reside dans le vaucluse a avignon Mon medecin m'a prescrit le medicament mediator pendant plus de cinq ans.ce medicament m'a ete prscrit pour une prise de poids rien a voir avec la posologie initiale de ce medicament.A l'heure actuelle j'ai enormes problemes de sante.je suis suivi par un cardiologue je fais de l'hypertension arterielle.j'ai subi des examens et suis sous traitement

Le medecin qui m'a prscrit ce medicament et qui a l'epoque ete mon medecin traitant est malheureusement decede en 2006.

je souhaiterai savoir avec qui je dois prendre contact et quelles sont les demarches a suivre pour constituer un dossier.je voudrai savoir si il y a une association dans la region ou je reside qui s'occupe des victimes du mediatou,sinon vers quel organisme doit je entrer en contact ou dois je prendre un avocat.

En attente de votre reponse veuillez agreer l'assurance de ma parfaite considération.
vero84.